



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1429

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : PMI'e : Partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour favoriser l'insertion professionnelle des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) dans les métiers de l'artisanat - Année 2016/2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

Conseil du 19 septembre 2016**Délibération n° 2016-1429**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **PMI'e : Partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour favoriser l'insertion professionnelle des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) dans les métiers de l'artisanat - Année 2016/2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le Conseil de Métropole de Lyon, par délibération n° 2015-0939 du 10 décembre 2015, a adopté le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) pour la période 2016-2020. Il se décline au travers de 3 orientations qui se donnent pour ambition de :

- 1 - développer l'offre d'insertion par les entreprises,
- 2 - construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires,
- 3 - porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

L'objet de cette délibération est d'expérimenter des projets apportant une réponse aux objectifs 2, "développer une offre de service aux entreprises mobilisables sur l'insertion professionnelle", et 3, "favoriser et sécuriser la création d'entreprise" de l'orientation 1 du PMI'e.

Ainsi, il est proposé de développer 3 actions permettant l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) sur les métiers de l'artisanat par une meilleure connaissance de ce secteur et un accompagnement permettant de travailler sur le projet professionnel.

En effet, les opportunités d'emploi pour les bénéficiaires du RSA sont importantes dans ces métiers. Elles sont cependant peu ou mal connues et nécessitent des informations actualisées et un accompagnement adapté pour mobiliser les compétences des bénéficiaires du RSA vers de nouveaux métiers dans le cadre d'une réorientation professionnelle.

Le partenariat proposé avec la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône s'appuiera sur la mobilisation de son réseau d'adhérents pour soutenir la construction des parcours : transmission d'expérience, recensement et analyse des besoins, accueil et intégration de public en insertion.

Des temps en entreprises viseront à valider le projet en vue d'un placement rapide à l'emploi.

Enfin, des difficultés sont identifiées après la création d'entreprises, notamment, dans le secteur de l'artisanat, qui nécessitent une prise en charge rapide après la création pour permettre le développement de l'entreprise ou la fermer si elle ne peut être viable à moyen ou long terme.

L'objet de l'action est alors de travailler sur une réorientation vers une recherche d'emploi salarié.

II - Action d'information "250 métiers"

L'objectif de cette action est de faire connaître les opportunités proposées par le secteur de l'artisanat par l'organisation de réunions à destination d'adultes en insertion, de jeunes et des demandeurs d'emploi, sur un ou plusieurs métiers de l'artisanat.

Ces réunions d'information devront permettre de faire évoluer les représentations et de susciter des vocations grâce au témoignage de professionnels des secteurs qui recrutent (bâtiment, services, fabrication, alimentation).

Cinq réunions sont proposées dans le cadre de cette action sur le territoire de la Métropole hors de la Ville de Lyon qui bénéficie déjà de cet outil par l'intermédiaire de la Maison de l'emploi et de la formation.

L'animation des réunions d'information s'appuie sur l'interactivité, le témoignage de professionnels et la présentation :

- des données socio-économiques du secteur,
- des différents métiers liés à l'activité présentée,
- des pré-requis et des filières de formation.

Chaque réunion pourra concerner une trentaine de personnes (soit environ 150 personnes sur la totalité de l'action) dont la majorité sera des allocataires du RSA sélectionnés par leurs référents de parcours.

Budget et plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel	6 503	Métropole de Lyon	5 000
services extérieurs	779	fonds propres	2 782
autres services extérieurs	379		
achats	121		
Total	7 782	Total	7 782

III - Action pour favoriser la dynamique professionnelle

Cette action s'adresse à 50 bénéficiaires du RSA ayant eu une expérience professionnelle dans l'artisanat ou souhaitant s'orienter vers les métiers de l'artisanat, résidant sur le territoire de la Métropole.

Elle vise à la réalisation d'un bilan professionnel avec une période d'immersion professionnelle via la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), qui est le seul dispositif légal permettant à des adultes de réaliser des stages en entreprise.

Ce bilan devra permettre d'analyser les compétences professionnelles, les aptitudes personnelles, et les motivations afin de définir au mieux le projet professionnel du bénéficiaire du RSA et de valider celui-ci via une mise en situation professionnelle si nécessaire. Ainsi, ces compétences pourront être mises en avant vis-à-vis des entreprises.

Ce bilan se déroule en 4 phases, alternant rendez-vous individuel afin de sécuriser le parcours de la personne et atelier collectif, pour favoriser la dynamique (groupe de 5 personnes maximum) :

- phase préliminaire : identification du projet professionnel artisanal - rendez-vous individuel : analyse du contexte personnel et professionnel du bénéficiaire, 1er repérage du parcours professionnel, réflexion sur le métier ou le secteur professionnel (relevant de l'artisanat) visé par le candidat,
- phase d'investigation : étude du portefeuille de compétences - 2 ateliers collectifs de 3 heures : identification des compétences acquises, analyse des pré-requis du marché de l'emploi, mesure des écarts entre compétences détenues et compétences nécessaires,
- phase d'immersion en entreprise : prospection et sensibilisation des entreprises à l'accueil de personnes en reconversion dans le cadre d'une période d'immersion, évaluation auprès des entreprises et des bénéficiaires de la satisfaction et impact sur le projet professionnel,
- phase de conclusion : mobilisation du projet - 1 atelier collectif de 3 heures + 1 rendez-vous individuel : choix du métier/du poste, rédaction d'un curriculum vitae approprié, identification d'un complément de formation le cas échéant, information et promotion des dispositifs existants : période de professionnalisation, dispositifs formation de la Région, démarchage des entreprises recherchant ce profil.

Budget et plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel	38 209	Métropole de Lyon	30 000
services extérieurs	4 934	fonds propres	16 312
autres services extérieurs	2 402		
achats	767		
Total	46 312	Total	46 312

IV - Accompagnement et diagnostic post création d'artisans et d'auto entrepreneurs bénéficiaires du RSA

Cet accompagnement est proposé aux artisans et auto-entrepreneurs bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés dans le développement de leur entreprise. Un diagnostic est réalisé au niveau de la gestion financière, commerciale et administrative afin de mettre en place un plan d'actions et de proposer des préconisations.

Cette action permet à 25 artisans et auto-entrepreneurs bénéficiaires du RSA ayant débuté leur activité depuis au moins 3 mois, de bénéficier d'un accompagnement en plusieurs étapes sur une période minimum de 4 mois :

- un suivi individualisé,
- un diagnostic généraliste de leur entreprise abordant la gestion financière et commerciale, la gestion de l'activité et les ressources humaines,
- un appui des personnes ressources de la Chambre de métiers et d'artisanat en matière de droit social et des sociétés, de formation, etc.

Les artisans et auto-entrepreneurs bénéficiaires du RSA sont orientés dans cet accompagnement par les référents RSA et les assistantes sociales.

Budget et plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel	30 380	Métropole de Lyon	25 000
services extérieurs	3 705	fonds propres	11 466
autres services extérieurs	1 805		
achats	576		
Total	36 466	Total	36 466

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'un montant de 60 000 € au profit de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône dans le cadre de la mise en œuvre de ces 3 actions portant sur le développement d'une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1°- Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention au profit de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour les 3 actions proposées sur le développement d'une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) :

- information 250 métiers : 5 000 €,

- favoriser la dynamique professionnelle : 30 000 €,

- accompagnement et diagnostic post création des artisans et auto entrepreneurs bénéficiaires du RSA : 25 000 €.

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 657382 - fonction 444 - opération n° 0P36O4874A pour 60 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.